



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2411 202

Le 13 décembre 2024

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des incidents de cybersécurité**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 11 novembre 2024, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Le nombre de cyberattaques, de cybermenaces, de vol de données et de tout autre incident de cybersécurité contre la Sûreté du Québec, survenus depuis 2019 jusqu'à ce jour, répartis par année civile et par type d'incident;**

Tout d'abord, nous tenons à souligner que la position de l'organisation concernant l'interprétation du terme « cyberattaque » a été revue à la suite de discussions gouvernementales à l'automne 2024. Par conséquent, aucune comparaison ne pourra être faite entre les données de cyberattaques divulguées précédemment par la Sûreté du Québec qui sont disponibles sur notre site Internet et celles de la présente requête.

Nous vous transmettons, ci-dessous en conformité avec la *Loi sur l'accès*, un tableau faisant état des renseignements demandés.

**Nombre d'incidents de cybersécurité de 2019 à 2024**

Type d'incident	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Cyberattaques	1	0	1	2	0	1
Vol de données	1	0	0	1	0	0
Autres incidents de cybersécurité	0	0	2	3	4	5

**Source :** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique. Sûreté du Québec

**Mise à jour :** 2024-11-19

\*L'année 2024 s'échelonne de janvier à novembre 2024

Toutefois, nous devons refuser l'accès à toute donnée liée au nombre de cybermenaces, car cette divulgation serait susceptible d'avoir des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

2. *Les dépenses liées aux incidents de cybersécurité survenus entre 2019 et aujourd'hui ainsi que les motifs et les détails pour chacune de ces dépenses, répartis par année civile et par type d'incident;*
3. *Si les informations demandées au point 2 ne sont pas disponibles, j'aimerais obtenir toutes les factures liées aux incidents de cybersécurité survenus entre 2019 et aujourd'hui.*

Quant aux points 2 et 3, nous vous informons qu'aucune dépense découlant d'incidents de sécurité n'a été enregistrée depuis 2019 (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

### **Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels